

Montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants

Durée: 7.00 heures (1.00 jour)

Profils des stagiaires

- Travailleurs utilisant, montant et démontant des échafaudages roulants, et, en conséquence devant être instruits des mesures de prévention des accidents et des règles techniques.

Prérequis

- Aptitude médicale au travail en hauteur.

Objectifs pédagogiques

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de monter, d'utiliser et de démonter des échafaudages roulants en toute sécurité.

Contenu de la formation

- Enseignements théoriques :
 - Définition du besoin et des contraintes du site
 - Caractéristiques réglementaires et notice d'utilisation
 - Plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage
 - Risques liés aux opérations
 - Mesures de prévention des risques de chutes de personnes ou d'objets
 - Mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques
 - Conditions en matière d'efforts de structure admissibles
 - Sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation
 - Consignes de sécurité
 - Vidéos
- Enseignements pratiques :
 - Montage et démontage d'un échafaudage roulant
 - Mise en œuvre des principes de sécurité sur le poste de travail
- Bilan de la formation

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Moyens pédagogiques et techniques

- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection (fournis par l'organisme de formation pour les stages INTER et INTRA)
- Salle avec tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable
- Échafaudage roulant conçu pour le montage/démontage en sécurité – MDS (un équipement de protection individuelle contre les chutes n'est pas nécessaire), ou un échafaudage roulant non-MDS (un équipement contre les chutes est obligatoire)
- Notice de montage de l'échafaudage roulant
- Chaque stagiaire doit se munir des équipements de protection individuelle fournis par son employeur (formation INTER et INTRA), à minima pour cette formation : casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, harnais avec système de retenue anti chute si l'échafaudage n'est pas MDS

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Un avis à l'employeur sur les capacités du stagiaire est formalisé par le formateur.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.